AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2295
(Secteur de Saint-Janvier)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2295 modifiant le règlement numéro 1920 *Concernant la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection et d'augmentation de la capacité du poste de pompage des eaux usées de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et une dépense de 340 000 $ et un emprunt de 207 700 $ à ces fins*, afin de modifier le bassin de taxation prévu à l'annexe « III » dudit règlement.

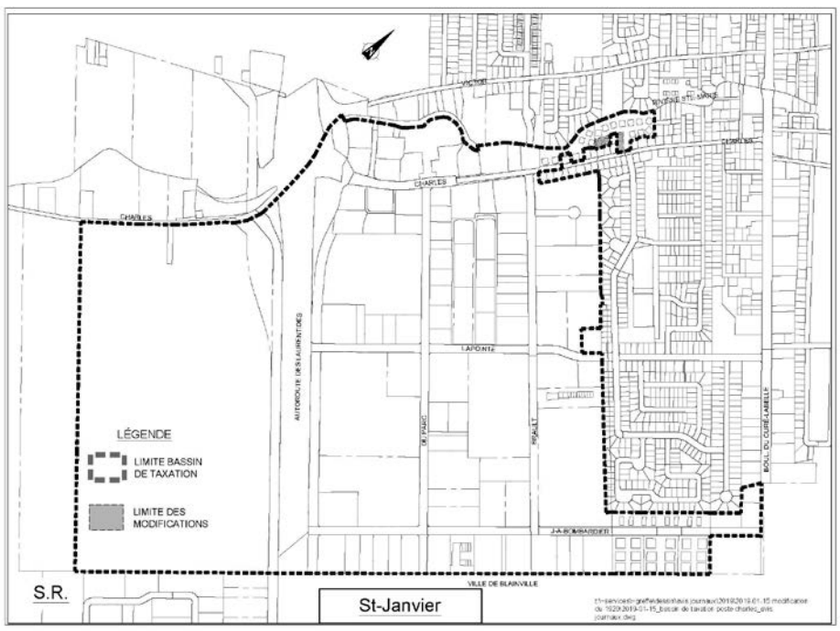

Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer le Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 16 janvier 2019

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate